

**COMMUNE de CHEYLARD L'EVÊQUE**

**Mairie**

48300 CHEYLARD L'EVÊQUE

---

Tél. : 04.66.69.03.14 / [mairie.cheylard.48@free.fr](mailto:mairie.cheylard.48@free.fr) / secrétariat : le lundi et jeudi de 13H45 à 17H30

<p style="text-align: center;"><b>MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE DE CHEYLARD L'EVEQUE</b></p>
---

**Choix d'un maître d'œuvre sur compétences, références et moyens**

Identification du pouvoir adjudicateur :

**Commune de Cheylard l'Evêque  
Mairie  
48300 Cheylard l'Evêque**

Procédure de passation :

**Procédure adaptée conformément aux articles 26-II, 28 et 74-II du code des marchés publics 2006 et de la loi MOP du 12 juillet 1985.**

Objet du marché – Marché public de maîtrise d'œuvre relatif à :

Travaux d'agrandissement de la salle communale pour une mise aux normes face aux contraintes d'accessibilité.

L'extension du bâti permettra l'installation de sanitaires et la réhabilitation du sas d'entrée de la salle ainsi que de la remise à niveau des moyens de secours (électricité, téléphone, alarme) de la salle.

- **Extension : gros œuvre, couverture, charpente, reprise de la rampe d'accès d'entrée au bâtiment**
- **Aménagements intérieurs (cloisons, isolation, revêtements de sols, faïence, électricité, menuiseries intérieures, plomberie, chauffage)**

**Pour information, montant estimé des travaux : de 42 000 à 45 000 € H.T**

Contenu de la mission confiée :

Mission de base MOP (à partir du plan transmis, ce plan n'est qu'un schéma de principe qui devra être finalisé en fonction des relevés précis réalisés par le prestataire) :

**Avec mission complémentaire :**

- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier

- Rédaction des pièces de permis de construire avec intégration de l'existant pour une vision de l'aspect sécurité et accessibilité (les notices de sécurité et d'accessibilité seront soumises à l'approbation du bureau de contrôle sélectionné par le maître d'ouvrage qui est la commune de Cheylard l'Evêque).

Contenu du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC4)
- Déclaration du candidat (DC5)
- Attestation d'assurance "Responsabilité Civile Professionnelle"
- Attestation d'inscription à l'ordre des architectes
- Un dossier permettant d'apprécier les moyens, les qualités et capacités des candidats, les références pour des réalisations de complexité ou d'importance équivalentes à l'ouvrage projeté, le taux d'honoraire proposé pour la mission avec décomposition par phases, un planning de réalisation prévisionnel.

Critères de sélection des offres :

Les candidatures seront examinées et notées sur la base des critères suivants :

- Taux d'honoraires proposés et ventilation par phase : 80 %
- Composition de l'équipe et expériences professionnelles : 20 %

Une visite du bâtiment est possible en contactant la mairie du Cheylard L'Evêque aux heures d'ouverture les lundi et jeudi après-midi (04 66 69 03 14) ou par mail à l'adresse suivante :

mairie.cheylard.48@free.fr

Réception des Offres :

Date limite de réception des offres : le **lundi 7 janvier 2019 à 12 h00**

**Les offres devront être transmises à l'adresse suivante :**

**Communauté de Communes du Haut Allier  
1 quai du Langouyrou  
48300 LANGOGNE**

Les plis devront être adressés dans une enveloppe cachetée avec la mention suivante « Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle communale de Cheylard l'Evêque »

Le Maire, Philippe PIN



Pièces jointes :

- plan du bâtiment avant travaux
- plan du bâtiment et travaux envisagés